0730013T
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VAUGELAS
8 RUE JEAN-PIERRE VEYRAT
73006 CHAMBERY CEDEX
Tel : 0479621962

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/01/2026
Réuni le : 03/02/2026
Sous la présidence de : Pierre Ronchail
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Pour régularisation : convention repas université: il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention avec l'université Savoie Mont Blanc, concernant l'accueil d'une cinquantaine de convives issus de l'université au self du lycée Vaugelas. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2026, pour une durée de 3 ans. Le coût du repas est de 6.85 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ronchail
Prénom : Pierre
Signé le : 04/02/2026 14:05:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.